

Pully : logement et privilèges : Privilegium : la loi du privé

Autor(en): **Jolliet, François**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **75 (2003)**

Heft 2: **Pully**

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PULLY : LOGEMENT ET PRIVILEGES

Privilegium : la loi du privé

François Jolliet

Où peut-on encore construire du logement en ville ?

La question est pertinente :

1. plus de la moitié des Romands vivent dans une agglomération urbaine (p. ex. 56 % des Vaudois habitent l'agglomération lausannoise ou Yverdon, Nyon, Montreux, Vevey, La Tour-de-Peilz)
2. les déplacements en agglomération (à pied, en deux-roues ou en transports publics) sont moins coûteux et plus écologiques que les déplacements en voiture privée, propres aux habitations individuelles à la campagne
3. la pénurie est sévère (pour le seul arc lémanique, les besoins s'élèveraient à 100'000 nouveaux logements sur 10 ans) et les terrains à disposition sont rationnés

Les communes-centres telles Genève ou Lausanne ont consenti de gros efforts pour la construction de logements, notamment les subventionnés et loyers modérés. Elles souhaitent, on les comprend, le soutien des communes périphériques pour combattre cette pénurie, d'autant que les terrains encore disponibles pour le logement se raréfient dans les communes-centres. L'ouest lausannois (Renens, Prilly, Bussigny, Crissier,...) et le sud / ouest genevois (Carouge, Vernier, Lancy, Meyrin, Onex, Thônex,...) participent à cet effort ; leurs contribuables ne sont généralement pas aisés.

Pour résoudre la pénurie, que font certaines communes périphériques dont les revenus par habitant sont plus élevés ? Comment et combien construisent-elles ? Quelles sont leurs « réserves » (dans tous les sens du terme) en matière de logement ?

Nous soulevons un coin du voile en nous concentrant sur Pully, commune importante (16'000 habitants : une ville) proche de la deuxième agglomération romande, où certaines conditions se trouvent réunies : une image de commune privilégiée, laissant supposer des moyens financiers et un syndic socialiste, M. Jean-François Thonney, par ailleurs président de la SCHL. Il a bien voulu nous recevoir pour nous faire part de ses préoccupations, réalisations et perspectives. C'est donc un constat « sur le terrain » que documente ce numéro d'Habitation.

Pour notre part, nous retiendrons quelques faits et réflexions. Tout d'abord, une politique foncière à long terme (plus de 25 ans) fait défaut, en particulier pour le logement, comme d'ailleurs dans l'immense majorité des communes. A Pully, il est visiblement trop tard. Ensuite, les efforts de l'exécutif sont une condition nécessaire à la construction de logements à loyer modéré, la meilleure volonté ne suffit souvent pas face aux difficultés concrètes, politiques en particulier. M. Thonney (astreint aux travaux de Sisyphe) nous fait part de ses réalisations et de ses projets. Enfin, vient le constat que les lieux des privilégiés restent des lieux de privilèges : comment en vient-on à vendre pour le logement individuel privé certains terrains communaux, parfaitement adaptés au logement collectif, tel celui des Boverattes ?

Le constat final est en demi-teinte, voire assez sombre. Les efforts pulliérans ne résoudront pas la pénurie, même à l'échelle de la commune. Nous laissons au lecteur le soin d'extrapoler ces éléments pour les appliquer à d'autres situations politiques et financières. Nous craignons pourtant que ce constat ne soit malheureusement transposable, en l'adaptant aux spécificités locales, à beaucoup d'autres communes.

En couverture:
Viaduc des Anciens-Moulins
Rémy Gindroz, photographe

HABITATION

Administration
Société de communication de l'habitat social
c/o FLPAI
8, Cité Vieusseux, CH-1203 Genève
Tél. 022/949 51 34 Fax 022/344 06 01

Publicité
Ph. Diesbach tél. 021/310 15 28

Commission de rédaction
Chr. Layaz
F. Boschetti
J.P. Chabbey
N. Deville

Diffusion
La revue Habitation est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'ASH - Section romande de l'Association suisse pour l'habitat

Abonnement (CCP 12-14785-9)
Suisse: Fr.70.- par an (étudiants: Fr.45.- par an)
Etranger: Fr.90.- par an
Prix du présent numéro: Frs.14.-

Préresse et impression
Imprimerie Corbaz, Montreux

Rédaction
Pont12 architectes SA
Rue du Pont12
1003 Lausanne

4

Territoire

Pully: état des lieux

F. Jolliet

6

Politique

Pully: contexte politique

Interview de M. Thonney

8

Architecture

Pully: immeuble de Alpes

F. Jolliet

10

Fondation Pro Habitat Lausanne

75 ans de logement social

D. Vessaz

11

Coopératives

Courrier des lecteurs

M. Steullert

Assemblées générales

ASH

Chr. Layaz